



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/13907
25 avril 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 AVRIL 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'ITALIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les neuf Etats membres de la Communauté européenne ont publié à Luxembourg le 22 avril 1980 la déclaration ci-après, relative à la situation au Sud du Liban et à la position de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

*1. Les Ministres des affaires étrangères des neuf Etats membres de la Communauté européenne, réunis à Luxembourg le 22 avril, ont examiné l'évolution récente de la situation touchant la Force de maintien de la paix des Nations Unies au Sud du Liban.

2. Il se sont déclarés profondément bouleversés par le meurtre récent de soldats de la Force, et surtout par celui de deux soldats du contingent irlandais qui n'étaient pas armés, et ont été assassinés brutalement et de sang-froid le 18 avril par les forces irrégulières du commandant Haddad.

3. Les Ministres ont rappelé leur déclaration du 11 septembre 1979, dans laquelle ils réaffirmaient leur soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban et appelaient toutes les parties à donner leur plein appui à l'opération de la FINUL et à respecter les décisions du Conseil de sécurité. Ils se déclarent très gravement préoccupés par la poursuite des attaques armées contre les soldats, les installations et le matériel de la FINUL, et par les obstacles que l'on continue à opposer à la Force, qui tente de s'acquitter effectivement, et dans toute sa zone d'opérations, du mandat de maintien de la paix qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

4. De l'avis des Neuf, il est d'une importance vitale que des mesures soient prises pour assurer à la FINUL la possibilité de s'acquitter pleinement des tâches qui lui ont été imparties; ils soutiennent les efforts déployés par les pays qui fournissent des contingents pour veiller à ce qu'il en soit dorénavant ainsi. Ils notent que le Conseil de sécurité a l'intention, comme l'a déclaré le 18 avril son Président, au nom des Etats qui en sont membres, de prendre les mesures énergiques que la situation exige pour permettre à la FINUL d'assumer immédiatement le contrôle total de sa zone d'opérations jusqu'aux frontières internationalement reconnues.

5. Les Ministres des affaires étrangères des Neuf demandent formellement à toutes les parties en cause d'apporter leur soutien le plus total aux mesures décidées par le Conseil de sécurité, afin que la FINUL soit en mesure de s'acquitter pleinement de l'importante mission de maintien de la paix qui lui a été confiée au nom de la communauté internationale."

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Umberto LA ROCCA

